



Luxembourg, le 16/03/2020

LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Vu le règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ;

Vu la loi du 4 septembre 2015 relative aux produits biocides ;

Vu le règlement d'exécution (UE) N° 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au règlement N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil;

Vu l'autorisation du 03/03/2020, portant autorisation de mise sur le marché du produit biocide dénommé «**Lignum Woodworm Killer PF**»; N° d'autorisation: **14/20/L-000** ;

Vu la demande présentée le 06/03/2020 par WoodchemEQ Ltd, Unit 3D North Point House, North Point Business Park, New Mallow Road, T23 AT2P Cork, Irlande, enregistrée sous le numéro de procédure BC-CY057714-10, en vue de modifier l'autorisation de mise sur le marché N° 14/20/L-000 pour le produit biocide dénommé «Lignum Woodworm Killer PF» ;

Arrête:

Art. 1^{er} – Conformément au dossier soumis à l'appui de la demande, l'autorisation N° 14/20/L-000 (R4BP asset LU-0021782-0000) du produit biocide «Lignum Woodworm Killer PF» est modifiée comme suit :

-Transfert de l'autorisation à un nouveau titulaire établi dans l'Espace économique européen (EEE).

Ce dossier fait partie intégrante de la présente autorisation.

Art. 2 – Le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché est le destinataire de la présente.

Art. 3 – La mise sur le marché et l'utilisation du produit sont soumises aux conditions et restrictions énoncées par le résumé des caractéristiques du produit annexé.

L'étiquetage et, s'il y a lieu, la notice explicative doivent répondre aux exigences de l'article 69 du règlement 528/2012¹. Les langues officielles éligibles sont les langues allemandes ou françaises.

L'étiquetage ou l'emballage doivent en particulier porter les mentions figurant à l'annexe de la présente autorisation qui en fait partie intégrante.

Le résumé des caractéristiques du produit biocide (RCP) annexé remplace le résumé des caractéristiques du produit annexé à la susdite autorisation de mise sur le marché du 03/03/2020, respectivement la version modifiée actuellement en vigueur de ce RCP.

Art. 4 – Les produits biocides dont les conditions de mise sur le marché sont modifiées par la présente ne peuvent plus être mis à disposition sur le marché six mois après la date de la présente autorisation.

Leur utilisation est interdite douze mois après la date de la présente.

Une demande de renouvellement d'une autorisation doit être présentée auprès de l'autorité compétente au moins 550 jours avant l'expiration de l'autorisation.

Art.5 – Le titulaire de l'autorisation effectue la déclaration des données pertinentes au Centre Antipoisons² préalablement à la mise à disposition du produit sur le marché et conformément aux instructions jointes en annexe.

Les appelants à partir du Luxembourg peuvent joindre le Centre Antipoisons 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sous le numéro de téléphone (+352) 8002 5500. Ce numéro doit normalement aussi apparaître sous la section 1.4 «Numéro de téléphone d'appel d'urgence» de la fiche de données de sécurité du produit.

Art.6 – L'autorisation pourra être retirée en cas du non-respect des dispositions de la présente autorisation.

Informations :

- Depuis le 1^{er} septembre 2015, aucun produit biocide ne peut être mis à disposition sur le marché européen si le fabricant ou l'importateur de chaque substance active contenue dans le produit ou, le cas échéant, l'importateur du produit biocide, n'est inscrit sur la liste visée à l'article 95 du Règlement UE n° 528/2012.
- En vertu de la loi du 4 septembre 2015, une obligation d'enregistrement s'applique **aux vendeurs de produits biocides dont l'usage est réservé à l'utilisateur professionnel**. Cette obligation s'applique aussi bien aux vendeurs de produits biocides sis au Luxembourg, qu'aux vendeurs étrangers

¹ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

² Selon l'article 73 du règlement (UE) N° 528/2012, l'article 45 du règlement (CE) N° 1272/2008² s'applique aux produits qui tombent sous l'égide du règlement (UE) n° 528/2012. Au Luxembourg, la mise en œuvre du susdit article 45 est une compétence du Ministère de la Santé. Ce dernier a confié l'exécution des tâches découlant de l'article 45 au *Centre Antipoisons de Bruxelles* par le biais d'une convention.

qui vendent de tels produits biocides directement à l'utilisateur final luxembourgeois à partir de l'étranger.

La déclaration peut être introduite moyennant un formulaire disponible sur simple demande à l'adresse : biocides@aev.etat.lu. Toutes questions peuvent également être adressées à cette adresse e-mail. Le titulaire d'autorisation est prié de diffuser la présente information en aval de sa chaîne de distribution.

**Pour la Ministre de
l'Environnement**



Madame Joëlle Welfring

directrice-adjointe de
l'Administration de
l'environnement

Un recours contre la présente décision peut être introduit par ministère d'avocat auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 jours à partir de la notification de la présente.

Lignum Woodworm Killer PF, 14/20/L-000	
Autorisé le :	03/03/2020
° 14/20/L-M00-000, Case in 2019: BC-EB052495-55, NA-MRS Mutual recognition in sequence.	
° 14/20/L-M00-000, Case in 2020: BC-YK057712-20, NA-AAT Amendment of National authorisation.	
° 14/20/L-M00-000, Case in 2020: BC-CY057714-10, NA-TRS Transfer of a authorisation.	



Annexe à l'autorisation N° 14/20/L-M00-000
- VERSION DU 16/03/2020 -

RESUME DES CARACTERISTIQUES D'UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES

Nom de la famille : Lignum Woodworm Killer PF

Type de produit(s) : 8

N° d'autorisation : 14/20/L-M00-000

R4BP Asset number : LU-0021782-0000

1. Informations administratives	4
1.1. Nom de la famille de produits	4
1.2. Type(s) de produit	4
1.3. Détenteur de l'autorisation	4
1.4. Fabricant(s) du produit	4
1.5. Fabricant(s) de la substance active	4
2. Composition et formulation de la famille de produits	5
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille de produits	5
2.2. Type(s) de formulation	5
PARTIE 2 – NIVEAU D'INFORMATIONS 2 – META-RCP	6
1. Informations administratives Meta-RCP 01	6
1.1. Identifiant du Meta-RCP	6
1.2. Suffixes au numéro d'autorisation ou de notification	6
1.3. Type(s) de produit	6
2. Composition du Meta-RCP	6
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP	6
2.2. Type de formulation	6
3. Mentions de danger et conseils de prudence du meta-RCP	6
4. Utilisation(s) autorisée(s) du meta-RCP 01	7
4.1. Descriptions de l'utilisation N° 1	7
4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1	7
4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1	8
4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	8
4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	8
4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	8
4.2. Descriptions de l'utilisation N° 2	8
4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2	9

4.2.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2	9
4.2.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	9
4.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	9
4.2.5. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	9
4.3. Descriptions de l'utilisation N° 3	9
4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 3	10
4.3.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 3	10
4.3.3. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	10
4.3.4. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	10
4.3.5. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	10
4.4. Descriptions de l'utilisation N° 4	10
4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 4	11
4.4.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 4	11
4.4.3. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	11
4.4.4. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	11
4.4.5. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	11
5. Instructions d'utilisation générales pour le meta-RCP 01	12
5.1. Consignes d'utilisation	12
5.2. Mesures de gestion des risques	12
5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	12
5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	13
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	13
6. Autres informations	13
7. Informations administratives Meta-RCP 02	13
7.1. Identifiant du Meta-RCP	13
7.2. Suffixes au numéro d'autorisation ou de notification	13
7.3. Type(s) de produit	13
8. Composition du Meta-RCP	13
8.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP	13
8.2. Type de formulation	13
9. Mentions de danger et conseils de prudence du meta-RCP	14
10. Utilisation(s) autorisée(s) du meta-RCP 02	14
10.1. Descriptions de l'utilisation N° 1	14
10.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1	15

10.1.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1	15
10.1.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	15
10.1.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	15
10.1.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	15
10.2.	Descriptions de l'utilisation N° 2	15
10.2.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2	16
10.2.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2	16
10.2.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	16
10.2.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	17
10.2.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	17
11.	Instructions d'utilisation générales pour le meta-RCP 02	17
11.1.	Consignes d'utilisation	17
11.2.	Mesures de gestion des risques	17
11.3.	Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	17
11.4.	Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	18
11.5.	Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	18
12.	Autres informations	18
PARTIE 3 –	NIVEAU D'INFORMATIONS 3, PRODUITS INDIVIDUELS PAR META-RCP	19
13.	Nom commercial (commerciaux), numéro et composition des produits individuels	19

PARTIE 1 – NIVEAU D'INFORMATIONS 1

1. Informations administratives

1.1. Nom de la famille de produits

Lignum Woodworm Killer PF

1.2. Type(s) de produit

Type de produit(s)	8
--------------------	---

1.3. Détenteur de l'autorisation

Nom et adresse du détenteur	WoodchemEQ Ltd, Unit 3D North Point House, North Point Business Park, New Mallow Road, T23 AT2P Cork, Irlande
Numéro d'autorisation	14/20/L-M00-00
R4BP Asset number	LU-0021782-0000
Date de l'autorisation	03/03/2020
Date d'expiration de l'autorisation	30/01/2029

1.4. Fabricant(s) du produit

Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Enviroquest GPT Limited Unit E8/9, Ashlyn Road, West Meadows Industrial Estate DE21 6XE Derby Royaume-Uni
Adresse(s) du site de production	Enviroquest GPT Limited Unit E8/9, Ashlyn Road, West Meadows Industrial Estate DE21 6XE Derby Royaume-Uni

1.5. Fabricant(s) de la substance active

Substance active	Permethrin (CAS: 52645-53-1):
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Tagros Chemicals India Ltd Jhaver Centre, Rajah Annamalai Build., 4Floor, 72 Marshalls Road, Egmore, Chennai-600 008 India
Adresse(s) du site de production	Tagros Chemical India Ltd. A-4/1&2 Sipcot Industrial Complex IN-607-005 Pachayankuppam, Cuddalore india

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille de produits

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Permethrin	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance(s) active(s)	52645-53-1	258-067-9	0.267-6.493 % m/m
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	/	1.6-40 % m/m

2.2. Type(s) de formulation

AL - Autre liquide
ME - Micro Emulsion



PARTIE 2 – NIVEAU D'INFORMATIONS 2 – META-RCP

1. Informations administratives Meta-RCP 01

1.1. Identifiant du Meta-RCP

Lignum Woodworm Killer PF-META1

1.2. Suffixes au numéro d'autorisation ou de notification

14/20/L-M01-000

1.3. Type(s) de produit

8

2. Composition du Meta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Permethrin	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance(s) active(s)	52645-53-1	258-067-9	0.267-0.267 % m/m
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	/	1.6-1.6 % m/m

2.2. Type de formulation

AL - Autre liquide
ME - Micro Emulsion

3. Mentions de danger et conseils de prudence du meta-RCP

Mentions de danger	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la perméthrine et du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation. P280 - Porter un équipement de protection du visage (uniquement utilisateurs professionnels). P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

	<p>Continuer à rincer.</p> <p>P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P102 - Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P391 - Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte de déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage).</p> <p>P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p>
Note	/

4. Utilisation(s) autorisée(s) du meta-RCP 01

4.1. Descriptions de l'utilisation N° 1

Tableau 1: Non-professionnels – Prêt à l'emploi – Préventif

Type(s) de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	/
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	<p>Insectes à larves xylophages</p> <p>Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>)</p> <p>Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>)</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes spp</i>), soldats, nymphes et ouvriers</p>
Domaine d'utilisation	<p>A l'intérieur</p> <p>Traitement préventif – classe d'usage 1 (Bois résineux et feuillus)</p>
Méthode d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitements préventifs : 200 mL de produit par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Amateur / non-professionnel / grand public
Emballage et Conditionnements	<p>°Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne) - 1L à 5L.</p> <p>°Bidons en HDPE - 1L à 5L.</p>

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

/

4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1

/

4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

/

4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

4.2. Descriptions de l'utilisation N° 2

Tableau 2: Non-professionnels – Prêt à l'emploi – Curatif

Type(s) de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	/
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)
Domaine d'utilisation	A l'intérieur Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur
Méthode d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitements curatifs : 300 mL de produit par m2 de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Amateur / non-professionnel / grand public
Emballage et Conditionnements	°Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne) - 1L à 5L. °Bidons en HDPE - 1L à 5L.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2

/

4.2.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2

/

4.2.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

/

4.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

4.2.5. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

4.3. Descriptions de l'utilisation N° 3

Tableau 3: Professionnels – Prêt à l'emploi - Préventif

Type(s) de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	/
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp</i>), soldats, nymphes et ouvriers
Domaine d'utilisation	A l'intérieur Traitement préventif – classe d'usage 1 (Bois résineux et feuillus)
Méthode d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitements préventifs : 200 mL de produit par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Emballage et Conditionnements	°Bidons métalliques (avec couche époxy-

phénolique de vernis interne) - 1L à 25L.
°Bidons en HDPE - 1L à 25L.

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 3

/

4.3.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 3

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et un équipement de protection des yeux / du visage pendant la phase de manipulation du produit et du bois traité.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) si le produit est appliqué par pulvérisation.
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application par pulvérisation.

4.3.3. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

/

4.3.4. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

4.3.5. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

4.4. Descriptions de l'utilisation N° 4

Tableau 4: Professionnels – Prêt à l'emploi - Curatif

Type(s) de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	/
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)
Domaine d'utilisation	A l'intérieur Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur

Méthode d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation Application par injection en complément d'une application superficielle (uniquement si nécessaire)
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitements curatifs : 300 mL de produit par m ² de bois Pour les traitements appliqués par injection en complément d'un traitement superficiel, le taux d'application est : 150 kg de produit par m ³ de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Emballage et Conditionnements	°Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne) - 1L à 25L. °Bidons en HDPE - 1L à 25L.

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 4

/

4.4.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 4

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et un équipement de protection des yeux / du visage pendant la phase de manipulation du produit et du bois traité.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) si le produit est appliqué par pulvérisation ou par injection.
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application par pulvérisation.

4.4.3. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

/

4.4.4. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

4.4.5. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

5. Instructions d'utilisation générales pour le meta-RCP 01

5.1. Consignes d'utilisation

UNIQUEMENT POUR L'USAGE INTERIEUR

- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation des déversements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Lors de l'application, veillez à éviter les éclaboussures sur les vêtements et la peau.
- Les éclaboussures sur la peau doivent être éliminées.
- Lire toujours l'étiquette ou la notice d'utilisation et suivre les consignes indiquées.
- Éviter le contact prolongé d'animaux de compagnie, particulièrement des chats, avec des surfaces traitées.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des aliments, des aliments pour animaux ou le bétail.
- Ne pas utiliser/appliquer directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'ustensiles ou de surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires.

5.2. Mesures de gestion des risques

/

5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un médecin est consulté, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison [Tél.: (+352) 8002 5500] ou appeler le 112.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison [Tél.: (+352) 8002 5500] ou appeler le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, conformément à la législation nationale (centre de recyclage).

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé.
Garder le récipient bien fermé.
Stocker le produit uniquement dans l'emballage original.
La surface de stockage doit être imperméable afin d'éviter toute fuite de liquide.
Durée de vie: 2 ans

6. Autres informations

- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

7. Informations administratives Meta-RCP 02

7.1. Identifiant du Meta-RCP

Lignum Woodworm Killer PF-META2

7.2. Suffixes au numéro d'autorisation ou de notification

14/20/L-M02-000

7.3. Type(s) de produit

8

8. Composition du Meta-RCP

8.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Permethrin	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate	Substance(s) active(s)	52645-53-1	258-067-9	6.493-6.493 % m/m
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	/	40-40 % m/m

8.2. Type de formulation

AL - Autre liquide
ME - Micro Emulsion

9. Mentions de danger et conseils de prudence du meta-RCP

Mentions de danger	<p>H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P321 - Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P362 - Enlever les vêtements contaminés. P364 - Et les laver avant réutilisation. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte de déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage).</p>
Conseils de prudence	
Note	/

10. Utilisation(s) autorisée(s) du meta-RCP 02

10.1. Descriptions de l'utilisation N° 1

Tableau 1: Professionnels – Produit Concentré – Préventif

Type(s) de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	/
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	<p>Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp</i>), soldats, nymphes</p>

	et ouvriers
Domaine d'utilisation	A l'intérieur Traitement préventif – classe d'usage 1 (Bois résineux et feuillus)
Méthode d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitements préventif Pour les traitements par application superficielle, le taux d'application est : 200 mL de produit dilué à 4 % v/v par m2 de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Emballage et Conditionnements	°Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne) - 1L à 25L. °Bidons en HDPE - 1L à 25L.

10.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

/

10.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1

/

10.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

/

10.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

10.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

10.2. Descriptions de l'utilisation N° 2

Tableau 2: Professionnels – Produit concentré – Curatif

Type(s) de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	/

Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)
Domaine d'utilisation	E.10 Indoor - use class 1/In Gebäuden/A l'intérieur. Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur
Méthode d'application	F.11 Surface application / spray treatment - traitement de surface / pulvérisation F.20 Injection (Traitement par injection) Application superficielle brossage / pulvérisation Application par injection en complément d'une application superficielle (uniquement si nécessaire)
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitements curatifs Pour les traitements par application superficielle, le taux d'application est : 300 mL de produit dilué à 4 % par m2 de bois Pour les traitements appliqués par injection (en complément d'un traitement superficiel), le taux d'application est : 150 kg de produit dilué à 4% par m3 de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Emballage et Conditionnements	°Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne) - 1L à 25L. °Bidons en HDPE - 1L à 25L.

10.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2

/

10.2.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2

/

10.2.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

/

10.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

10.2.5. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

11. Instructions d'utilisation générales pour le meta-RCP 02

11.1. Consignes d'utilisation

UNIQUEMENT POUR L'USAGE INTERIEUR

- Pour préparer une solution prêt à l'emploi (4%), diluer 1 L de concentré avec 24 L d'eau.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation des déversements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Lors de l'application, veillez à éviter les éclaboussures sur les vêtements et la peau.
- Les éclaboussures sur la peau doivent être éliminées.
- Éviter le contact prolongé d'animaux de compagnie, particulièrement des chats, avec des surfaces traitées.
- Lire toujours l'étiquette ou la notice d'utilisation et suivre les consignes indiquées.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des aliments, des aliments pour animaux ou le bétail.
- Ne pas utiliser/appliquer directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'ustensiles ou de surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires.

11.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux / du visage pendant la phase de manipulation du produit et du bois traité.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) si le produit est appliqué par pulvérisation ou par injection.
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application par pulvérisation.

11.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un médecin est consulté, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison [Tél.: (+352) 8002 5500] ou appeler le 112.

- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison [Tél.: (+352) 8002 5500] ou appeler le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

11.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, conformément à la législation nationale (centre de recyclage).

11.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Stocké dans un endroit sec, frais et ventilé.

Garder le récipient bien fermé.

Stocké le produit uniquement dans l'emballage original.

La surface de stockage doit être imperméable afin d'éviter toute fuite de liquide.

Durée de vie: 2 ans

12. Autres informations

- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.



PARTIE 3 – NIVEAU D'INFORMATIONS 3, PRODUITS INDIVIDUELS PAR META-RCP

13. Nom commercial (commerciaux), numéro et composition des produits individuels

- Produit 1

Nom commercial (Noms commerciaux)	Presta Woodworm Killer - Kluthe Holzwurmtod				
Numéro	14/20/L-M01-001				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Permethrin	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcycloprop anecarboxylate	Substance(s) active(s)	52645-53-1	258-067-9	0.267 % m/m
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	/	1.6 % m/m

- Produit 2

Nom commercial (Noms commerciaux)	Presta Pro I62.5				
Numéro	14/20/L-M02-001				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Permethrin	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcycloprop anecarboxylate	Substance(s) active(s)	52645-53-1	258-067-9	6.493 % m/m
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9-C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	/	40 % m/m

